



Commune de Criel sur Mer

**Séance du :**  
**9 avril 2025**

**Date de la convocation :**  
3 avril 2025

**Date d'affichage :**  
3 avril 2025

**Nombre de membres :**

**En exercice :** 23

**Présents :** 15

**Votants :** 21

**Délibération n° 20250**  
**Vote tarifs 2025 du camping**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-217601921-20250414-20250409\_07DEL-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :  
Jérôme Trophardy (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Agnès Planchon (pouvoir donné à Jean-Christophe Ragué), Christiane Sargis (pouvoir donné à Claudine Pariche).

Absent excusé sans pouvoir : Marie-Laure Haimez

Absent non excusé : Christian Adam

Madame Claudine Pariche a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- les propositions de tarifs 2025 présentées par le délégataire du camping municipal le Mont Joli Bois ci-après détaillées ;
- la nécessité de procéder au vote des tarifs 2025 du camping ;

Il est précisé que les forfaits emplacements subissent une hausse d'environ 2%, les tarifs enfants de 3 à 6 ans une hausse de 12.4 %, et les tarifs frais de dossiers, animaux, véhicule supplémentaire : une hausse d'environ 14%.

<b>TARIFS 2025 CAMPING DU MONT JOLI BOIS</b>	
<b>FORFAIT EMPLACEMENT ANNEE</b>	
Emplacement comprenant :	
88 € Forfait taxe de séjour	
66 € forfait traitement des déchets	2 666,00 €
Autres emplacements caravanes, comprenant :	2 032,00 €
88 € Forfait taxe de séjour	
66 € forfait traitement des déchets	
Électricité KWH	0,90 €
Forfait consommation d'eau / M3	7,00 €
Blocs sanitaires	145,00 €
<b>FORFAIT JOURNALIER (basse saison)</b>	
Forfait Nature 2pers/1 véh/1 équipement	16,00 €
Forfait Confort (nature + électricité)	19,00 €
Forfait Randonneur 1 pers/1 tente	10,00 €
Enfant < 3 ans	
Enfant 3 à 6 ans	3,70 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	4,00 €
Véhicule supplémentaire	3,50 €
Animaux	3,50 €
Installation supplémentaire	3,50 €
Frais de dossier	3,50 €

*Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

<b>FORFAIT JOURNALIER (haute saison)</b>	
Forfait Nature 2pers/1véh/1équipement	
Forfait Confort (nature + électricité)	23,00 €
Forfait Randonneur 1 pers/1 tente	13,00 €
Enfant < 3 ans	
Enfant 3 à 6 ans	4,00 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	4,50 €
Véhicule supplémentaire	3,50 €
Animaux	3,50 €
Installation supplémentaire	3,50 €
Frais de dossier	3,50 €
<b>COCO-SWEET 4 personnes</b>	
Basse saison (nuitée) 2 nuits minimum	49,00 €
Haute saison (nuitée) 7 nuits	59,00 €
Frais de dossier	15,00 €
<b>MOBIL HOME 6 personnes</b>	
Basse saison (nuitée) 2 nuits minimum	69,00 €
Haute saison (nuitée) 7 nuits	88,00 €
Basse saison (nuitée) 32m2 + terrasse 3 ch 2 nuits minimum	75,00 €
Haute saison (nuitée) 32m2 + terrasse 3 ch 7 nuits	98,00 €
Frais de dossier	15,00 €
<b>AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS</b>	
<b>Basse saison</b>	
Nuitée	9,90 €
Animaux	1,00 €
Enfant < 3 ans	
Tente supplémentaire	3,00 €
Véhicule supplémentaire	3,50 €
Électricité 16A	5,00 €
Enfant 3 à 6 ans	1,00 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	1,00 €
Accès aux sanitaires	2,00 €
<b>Haute saison</b>	
Nuitée	9,90 €
Animaux	1,00 €
Enfant < 3 ans	
Tente supplémentaire	3,00 €
Véhicule supplémentaire	3,50 €
Électricité 16A	5,00 €
Enfant 3 à 6 ans	1,00 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	1,00 €
Accès aux sanitaires	2,00 €
<b>BORNE DE SERVICE</b>	
Alimentation eau (100 l)	2,90 €
Électricité (1 H de distribution)	3,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de voter les tarifs 2025 présentés par le délégataire du camping municipal le Mont Joli Bois comme ci-dessus détaillés.

La Secrétaire de séance  
Claudine Pariche

*Claudine Pariche*



À Criel sur Mer, le 14 AVR. 2025

Le Maire

Alain Trouessin

*Alain Trouessin*

*Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*